

# LE LABEL **CERTIBRUIT**



Votre magasin  
a obtenu le label **CERTIBRUIT**  
pour certifier que ses livraisons  
sont respectueuses des riverains

Cachet du point de vente labellisé



**POUR MIEUX LIVRER LIVRONS  
LA NUIT MAIS SANS BRUIT**

# Pour obtenir le label **CERTIBRUIT**, votre magasin s'est engagé à :

1



Être livré par des véhicules de livraison propres et certifiés silencieux

2



Adapter son aire de livraison pour réduire les nuisances sonores

3



Former les conducteurs-livreurs et réceptionnaires à la lutte contre le bruit

4



Utiliser des engins de manutention certifiés silencieux

5



Communiquer auprès des riverains pour prévenir toute gêne occasionnée par les livraisons

6



Mettre en place un plan d'amélioration continue



Pour obtenir le label Certibruit, votre magasin a dû répondre à des exigences fortes imposées par la charte Certibruit - charte rédigée par un collège d'experts de la logistique et des problématiques de bruit, par des professionnels du transport et de la distribution, ainsi que par des représentants de l'administration et des collectivités locales.

# **Votre magasin développe les livraisons de nuit silencieuses labellisées par CERTIBRUIT pour :**

**Désengorger les voies de circulation le jour**

**Garantir des rayons prêts dès l'ouverture**

**Participer à l'amélioration de la qualité de l'air**



**Améliorer la sécurité aux abords des aires de livraison le jour**

**Accéder plus facilement au centre-ville**

**Réduire le nombre de livraisons hebdomadaires**



La livraison de nuit, si elle est silencieuse est l'une des solutions de logistique urbaine durable préconisée par les experts. Le label Certibruit est ainsi reconnu par de nombreuses institutions comme le Ministère en charge de l'écologie, la région Ile-de-France ou encore les Mairies de Paris, Lyon, Bordeaux...

# Avec le label **CERTIBRUIT**, les efforts consentis par votre magasin en matière de lutte contre le bruit sont garantis par :

	<p><b>Un label tierce-partie délivré par une association indépendante*</b></p> <p>Certibruit est une association Loi 1901 composée de plus de 50 adhérents représentant les professionnels du transport et de la distribution, les collectivités locales et territoriales, les organisations professionnelles, les défenseurs de l'environnement...</p>	 <p><a href="http://www.certibruit.fr">www.certibruit.fr</a></p>
	<p><b>Des audits réguliers réalisés par un organisme indépendant</b></p> <p>Le respect des règles de la charte est contrôlé par un expert du Cemafruid, organisme d'essais et de certification indépendant, lors d'un audit initial puis lors d'audits de suivi réguliers.</p>	 <p><a href="http://www.cemafruid.fr">www.cemafruid.fr</a></p>
	<p><b>Une ligne téléphonique à disposition des riverains</b></p> <p>Une ligne d'assistance téléphonique est disponible pour les riverains en cas de nuisance constatée. Elle est gérée par le CidB, le Centre d'Information sur le Bruit, association reconnue d'utilité publique.</p>	 <p><a href="http://www.bruit.fr">www.bruit.fr</a></p>

\* Le conseil d'administration de l'association Certibruit est composé du Cemafruid, du CidB (Centre d'Information sur le Bruit), du LNE (Laboratoire National d'Essais et de métrologie), de FNE (France Nature Environnement), de la SEMMARIS (gestionnaire du Marché de Rungis) et du Club Demeter (en tant qu'invité permanent).

**En cas de nuisance : + 33 1 47 64 64 62**

Pour toute question, contactez nous par messagerie ou par téléphone.

✉ [contact@certibruit.fr](mailto:contact@certibruit.fr) ☎ 01 49 84 84 84

[www.certibruit.fr](http://www.certibruit.fr)